



BURKINA FASO
MINISTÈRE DE LA CULTURE
DES ARTS ET DU TOURISME

Centre Régional pour les Arts Vivants en Afrique (CERAV/Afrique)

Catégorie 2, Sous l'égide de l'UNESCO



PLAN STRATÉGIQUE 2017-2026 DU CERAV/AFRIQUE

Adresse : 01 BP 104 Bobo-Dioulassa 01* Tél : (+226) 20 97 42 20/21

E-mail : ceravafrique@gmail.com* Site Web : www.ceravafrique.org

INTRODUCTION

Le CERAV/Afrique est un Centre de catégorie 2 de l'UNESCO qui a une vocation régionale (Afrique), avec pour mission d'une part, d'assurer par la coopération et les échanges la promotion des arts du spectacle, du cinéma et l'audiovisuel en Afrique et de l'autre, d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la Convention 2005 de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles sur le Continent.

En vue de la réalisation des grandes ambitions qui sous-tendent sa mission, le CERAV/Afrique s'est doté d'un Plan stratégique de développement qui oriente ses interventions. La mise en œuvre de ce premier plan stratégique couvrant la période décennale 2017-2026 a nécessité l'élaboration de deux plans d'actions triennaux 2017-2019 et 2020-2022.

Le présent document est structuré autour des points suivants :

- **Missions statutaires et défis majeurs ;**
- **Eléments du plan stratégique** (fondements, vision, principes directeurs, objectifs).

I. MISSIONS STATUTAIRES ET DEFIS MAJEURS

1. les missions statutaires

- a) Promouvoir les arts vivants africains dans leur diversité, en prenant en compte toutes leurs potentialités créatrices et en encourageant les échanges et la coopération entre pays africains ;
- b) Assister les Etats qui coopèrent avec le Centre dans :
 - la création et le renforcement des conditions nécessaires à l'épanouissement des capacités créatrices dans le secteur des arts vivants ;
 - la prise de mesures visant à promouvoir les dimensions culturelles, sociales et économiques des arts vivants ;
 - l'intégration de ces mesures au sein de leurs stratégies de développement ;
- c) Œuvrer à la collecte de données et l'échange d'informations, d'expertise et de bonnes pratiques dans le domaine des arts vivants au niveau régional, contribuant ainsi à une meilleure compréhension entre les peuples et les communautés à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique ;
- d) Favoriser, suivant les besoins, aux niveaux international et régional, l'intégration et la mise en œuvre conjointe de politiques et plans d'action concernant la protection, la promotion, la gestion, la production et la diffusion des arts vivants et mener, à cette fin, des activités de formation ;

- e) Encourager l'élaboration, au niveau africain de visions, politiques et stratégies conjointes dans le domaine de la culture à travers des arts vivants et les industries culturelles qui y sont associées ;
- f) Accompagner en Afrique la mise en œuvre de la Convention UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles.

2. Les défis majeurs

Les principaux défis que le CERAV/Afrique doit relever sont les suivants :

- Le renforcement de l'ancrage institutionnel du CERAV/Afrique au Burkina Faso, dans la Région Afrique et à l'international ;
- Le développement d'échanges et de partenariats techniques et financiers avec les institutions et les partenaires bilatéraux ;
- Le développement et l'utilisation régulière d'une expertise africaine sur la Convention 2005 ;
- L'adoption d'une approche efficace pour l'appui aux Etats africains en vue de l'élaboration de politiques publiques pertinentes et du suivi/évaluation de la Convention 2005 ;
- Le renforcement des capacités et de l'expertise des acteurs publics, privés et des Organisations de la société civile (OSC) culturelle dans les filières arts vivants, cinéma et audiovisuel.

II. QUELQUES ELEMENTS DU PLAN STRATEGIQUE

1. Les fondements

Le Plan stratégique du CERAV/Afrique prend en compte l'ensemble des cadres d'orientation du développement de la culture, particulièrement dans le domaine des arts vivants ainsi que du cinéma et de l'audiovisuel, qu'ils soient de long, moyen et court termes, ou qu'ils soient internationaux, régionaux, nationaux ou thématiques. Il tire ses fondements:

- de l'**Accord conclu entre le gouvernement du Burkina Faso et l'UNESCO** pour offrir à l'Afrique une structure d'appui à la mise en œuvre de la Convention 2005 et qui intervient dans la promotion des arts du spectacle ainsi que dans les domaines du cinéma et de l'audiovisuel et les politiques culturelles en Afrique ;
- des **engagements internationaux contenus dans les conventions, traités, et accords de coopération culturelle**, notamment la Convention 2005 qui est l'une des conventions internationales les plus largement ratifiées au monde, et qui constitue le premier instrument juridique international reconnaissant la spécificité de ces biens et services et affirmant le droit souverain des États d'élaborer des politiques culturelles ;
- des **orientations stratégiques de développement** au niveau des Etats africains ;
- des **actions contenues dans les documents de Politiques culturelles africaines** : rapports, conclusions, recommandations, et autres documents et publications pertinents.

2. La vision

« A l'horizon 2026, le CERAV/Afrique est un pôle d'expertise qui œuvre à la dynamisation des Industries culturelles et créatives en Afrique à travers le développement des arts vivants, du cinéma et l'audiovisuel et qui accompagne les Etats adhérents dans la mise en œuvre de politiques publiques performantes, respectueuses de la Convention 2005 sur la protection et promotion de la diversité des expressions culturelles».

3. Les principes directeurs

Les principes directeurs retenus pour présider dans la conduite de l'action du CERAV/Afrique sont les suivants :

- La diversité des expressions culturelles ;
- Le partenariat ;
- La participation / adhésion et la responsabilité ;
- L'échange et la coopération ;
- L'intégration culturelle régionale ;
- Le développement culturel durable.

4. Les objectifs

4.1. Objectif global :

Promouvoir les arts vivants, le cinéma et l'audiovisuel dans la mise en œuvre de la Convention de 2005 en vue de l'émergence économique, sociale et culturelle des Etats africains à travers une plus grande production de biens et services culturels, la création de richesses et d'emplois décents.

4.2. Objectifs stratégiques:

- Renforcer les capacités institutionnelles, opérationnelles et la gouvernance du CERAV/Afrique en vue de son ancrage national, régional et international ;
- Appuyer la professionnalisation des acteurs des filières arts vivants, cinéma et audiovisuel en Afrique ;
- Accompagner les Etats, la société civile culturelle et le secteur privé dans la mise en œuvre de politiques publiques respectueuses de la Convention 2005.